

Le Port, le vendredi 6 juin 2025

Bureau Communautaire du 2 juin 2025

Le Territoire de l'Ouest poursuit ses engagements pour un territoire solidaire, durable et attractif

Réunis ce lundi 2 juin 2025 en Bureau Communautaire, les élus du Territoire de l'Ouest ont eu à se prononcer sur plusieurs dossiers structurants : aménagement d'équipements publics, soutien à la création artistique ou encore développement économique. Des décisions concrètes au service des habitants et des communes membres.



MAFATE

Réfection et entretien de la piste de la Rivière des Galets : une coopération renouvelée

Les élus du Territoire de l'Ouest ont donné un avis favorable à la validation du projet de convention de cofinancement 2025-2029 pour la réfection, la gestion et l'entretien de la piste de la Rivière des Galets, au bénéfice de la Commune de La Possession.

Les travaux d'entretien et de gestion annuels sont estimés à 262 000 €. La participation financière annuelle du Territoire de l'Ouest est fixée à 52 400 €, répartie entre investissement (34 000 €) et fonctionnement (18 400 €).

Ce soutien est apporté à titre transitoire, dans l'attente de la prise en charge effective de la mission par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Mafate, officiellement créé ce mercredi 5 juin 2025. La convention prendra automatiquement fin dès que cette nouvelle structure, dont le Territoire de l'Ouest est membre fondateur, sera pleinement opérationnelle.

Ce dispositif s'inscrit dans la continuité du partenariat engagé en 2015 entre la Région Réunion, le Département, les Communes de Saint-Paul et La Possession, et le Territoire de l'Ouest, pour assurer l'accessibilité à Mafate par la piste de la Rivière des Galets.

ÉCONOMIE

Soutien à l'économie industrielle durable avec l'ADIR

Dans le cadre de la stratégie #Ouest2040 portée par le Territoire de l'Ouest et du programme national « Territoires d'Industrie », l'intercommunalité réaffirme son engagement en faveur du développement industriel durable. Les élus communautaires ont donné un avis favorable à l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 35 000 € à l'Association pour le Développement Industriel de La Réunion (ADIR), pour la période 2025-2026.

Cette subvention permettra à l'ADIR de poursuivre ses actions en matière d'écologie industrielle territoriale, notamment sur la zone ECOPARC, et d'accompagner le développement de filières économiques innovantes. Ces actions prendront la forme d'études, d'expérimentations et d'interventions de terrain, menées en lien étroit avec la Direction de l'Économie et de l'Innovation du Territoire de l'Ouest.

SENTIER LITTORAL OUEST

Construction du skate-park du littoral Sud à Saint-Leu : le plan de financement validé

Le projet d'aménagement du skate-park du littoral Sud à Saint-Leu franchit une nouvelle étape. Le plan de financement du skate-park du littoral Sud à Saint-Leu a été validé, ouvrant la voie au lancement des travaux prévus fin 2025.

Cet équipement structurant de 820 m² comprendra une aire de pratique sportive, un bloc sanitaire, une extension du boulodrome, des espaces de détente et des cheminements piétons. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs d'aménagement durable et de valorisation du littoral.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 265 612,90 €. Le financement prévisionnel repose sur la mobilisation de plusieurs partenaires, notamment l'État, à travers l'Agence Nationale du Sport et le Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2024-2027.

Le Territoire de l'Ouest, en qualité de maître d'ouvrage, s'engage à hauteur de 233 292,70 € et prendra en charge le différentiel entre les subventions sollicitées et celles effectivement obtenues. La Société Publique Locale Tamarun assurera la maîtrise d'œuvre en quasi-régie. Le démarrage des travaux est envisagé au 4^e trimestre 2025, pour une mise en service au 1^{er} trimestre 2027.

CULTURE

Soutien financier 2025 à l'École Artistique Intercommunale de l'Ouest

Une dotation de 1 944 000 € a été accordée à l'École Artistique Intercommunale de l'Ouest (EAIO), au titre de l'exercice 2025.

Cette contribution garantit la stabilité financière de l'établissement et lui permet de poursuivre son développement au service du territoire.

En 2025, l'EAIO prévoit notamment :

- la création d'une formation préprofessionnelle en arrangement d'orchestre,
- le renforcement des enseignements en arts visuels,
- et la consolidation de ses actions culturelles en milieu scolaire et dans les quartiers.

Suite à l'inauguration du Centre Artistique Françoise Lallemand en 2024, l'établissement fonctionne avec 17 agents et a un budget prévisionnel global de 2 354 683,37 € pour 2025.